

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE VALLEES

<b>Date création</b>	13 décembre 1996
<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> janvier 1997
<b>Dates modifications statutaires</b>	2 juillet 1997 14 janvier 1999 28 septembre 2000 9 décembre 2003 3 février 2005 16 mars 2005 3 août 2006 28 octobre 2009 1 <sup>er</sup> mars 2011 13 octobre 2011 21 décembre 2011 18 octobre 2013

**Composition :**

19 communes membres

	<b>Populations</b>	
	<b>avec doubles comptes</b>	<b>sans doubles comptes</b>
BIGNON-MIRABEAU	301	297
CHEVANNES	357	350
CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	234	230
CORBEILLES	1 529	1 482
COURTEMPIERRE	249	244
DORDIVES	3 089	3 054
FERRIERES-EN-GATINAIS	3 538	3 462
FONTENAY-SUR-LOING	1 780	1 725
GIROLLES	700	674
GONDREVILLE	375	366
GRISELLES	829	801
MIGNERES	322	315
MIGNERETTE	392	371
NARGIS	1 438	1 399
PREFONTAINES	482	458
ROZOY-LE-VIEIL	395	389
SCEAUX-DU-GATINAIS	657	633
TREILLES-EN-GATINAIS	302	294
VILLEVOQUES	223	210
<b>Total :</b>	<b>17 192</b>	<b>16 754</b>

<b>Siège</b>	mairie de Ferrières (45210) 02.38.26.02.70
<b>Adresse</b>	4 Place Saint-Macé BP 61 – 45210 - FERRIERES
<b>Durée</b>	illimitée
<b>Ressources fiscales</b>	FPU (DGFB).
<b>Conseil de communauté :</b>	
Président	Georges GARDIA, Maire de Corbeilles
9 Vice Présidents	1 <sup>er</sup> VP : Gérard LARCHERON, Maire de Ferrières-en-Gâtinais

2<sup>nd</sup> VP : Frédéric NERAUD, conseiller municipal à Dordives

3<sup>ème</sup> VP : Gérard GUIDAT, Maire de Griselles

4<sup>ème</sup> VP : Jacques LASSOURY, Maire de Rozoy le Vieil

5<sup>ème</sup> VP : Antoine FELIX, Maire de Chevannes

6<sup>ème</sup> VP : Jacquie GRISARD, Maire de Girolles

7<sup>ème</sup> VP : Patrick RIGAULT, Maire de Nargis)

8<sup>ème</sup> VP : Sylvie COSTA, Conseillère municipale de Ferrières en Gâtinais

9<sup>ème</sup> VP : Didier DEVIN, Maire de Fontenay sur Loing

#### Représentation des communes

SOIT 45 DELEGUES COMMUNAUTAIRES

BIGNON-MIRABEAU	2
CHEVANNES	2
CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	2
CORBEILLES-EN-GATINAIS	3
COURTEMPIERRE	2
DORDIVES	4
FERRIERES-EN-GATINAIS	4
FONTENAY-SUR-LOING	3
GIROLLES	2
GONDREVILLE	2
GRISELLES	2
MIGNERES	2
MIGNERETTE	2
NARGIS	3
PREFONTAINES	2
ROZOY LE VIEIL	2
SCEAUX-DU-GATINAIS	2
TREILLES-EN-GATINAIS	2
VILLEVOQUES	2

#### Compétences obligatoires :

##### 1° Développement économique :

- études liées au projet de création de la zone d'activités du Mardeleux à Ferrières.

- exercice du droit de préemption, par délégation des communes, dans le cadre d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences de la communauté.

- adhésion à un syndicat mixte par simple délibération du conseil communautaire pour lui confier l'exercice d'une ou plusieurs compétences.

- numérisation du cadastre en vue de créer et

d'exploiter un système de données territoriales.

## **2° Aménagement de l'espace :**

- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :

*si l'étude est favorable, est d'intérêt communautaire :*

*\* la création de la zone des Mardeleux à Ferrières située à proximité des accès de la future A19. La communauté procédera à la constitution des réserves foncières nécessaires.*

- élaboration et suivi d'une charte de Pays par adhésion au Pays du Gâtinais dans le cadre d'opérations réalisées pour l'ORAC ou toute autre opération intéressant les compétences de la communauté.

- emploi : aide à l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi et actions en faveur de l'apprentissage, en partenariat avec toute association ou organisme compétent.

- élaboration, gestion et suivi d'un schéma de cohérence territoriale

## **Compétences optionnelles :**

### **1° Protection et mise en valeur de l'environnement :**

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés par adhésion au SMIRTOM.

- assainissement non-collectif :

\* contrôle des installations,

\* contrôle de l'entretien périodique,

\* entretien des installations,

\* opérations de réhabilitation

### **2° Logement et cadre de vie :**

- mission d'animation et d'information avec l'UDAH PACT du Loiret dans le cadre d'une opération d'amélioration de l'habitat privé et d'opérations similaires dans le domaine du logement.

- mise en œuvre et suivi de l'opération façade.

**4° Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs :** - Sont reconnus d'intérêt communautaire :

*\* tous les équipements sportifs existants.*

*\* tous les équipements sportifs à créer.*

- actions de développement des activités sportives et initiation aux sports soutenus par des associations sur le territoire de la communauté (hors écoles maternelles et primaires).

- participation aux frais de fonctionnement des gymnases des collèges extérieurs au territoire de la communauté, fréquentés par des élèves issus des communes membres.

### **Compétences facultatives :**

#### ***1° Tourisme :***

- actions de développement du tourisme

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

*- la signalétique.*

*- les sentiers de randonnées .*

*- les chambres d'hôtes, gîtes ruraux, campings,*

*- les plans d'eau et mise en valeur du petit patrimoine d'intérêt touristique sur le territoire de la communauté, en partenariat avec les communes membres et toute association ou organisme compétent.*

- office de tourisme intercommunal : missions d'accueil, d'information et de promotion touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire.

#### ***2° Action culturelle :***

- en collaboration avec l'Ecole municipale de musique et de danse agréée de Montargis et les communes membres : gestion des antennes de l'école délocalisées sur le territoire de la communauté.

- actions d'animation culturelle sur le territoire de la communauté lorsque les manifestations ont une ampleur ou un rayonnement intercommunal et vocation à se dérouler ou à accueillir les habitants des communes membres

#### ***3° Action sociale :***

- actions associatives en direction du maintien à domicile des personnes âgées et des plus défavorisées, en partenariat avec toute association ou organisme compétent :

- portage des repas à domicile,

- aides à domicile,

- soins à domicile,

- toute aide ponctuelle pour laquelle la communauté attribuerait une subvention exceptionnelle.

- Participation aux dispositifs Fonds d'aides aux jeunes (FAJ) et Fonds unifié logement (FUL)

- Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

**4° Divers :**

- actions liées à l'animation jeunesse et loisirs à destination des élèves du canton scolarisés au collège de Ferrières ou dans des collèges extérieurs, lors des temps libres.

- la Communauté pourra réaliser des prestations diverses avec ses communes membres dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service, seront fixées par convention conformément aux articles L.5211-56 et L.5214-16-1 du CGCT ou la prestation de certains services pour le compte de ses communes membres.